



Le Conseil Consultatif communal des
Aînés de Wanze s'exprime sur :

**Un
conseil**

**Une
aide**

**Un
service**

Des
initiatives
pour
bien
vivre
à
Wanze

Table des matières

1. Le mot des autorités communales
2. Editorial C.C.C.A.W
3. Accueil et aide administrative

Première partie

AVANTAGES LEGAUX ET SOCIAUX

- Pension, retraite, survie, info veuf
- Allocation pour l'aide aux personnes âgées handicapées
- Allocations et réductions communales
- Interventions de la mutualité
- Congés pour soins palliatifs
- Exonérations de la taxe TV
- Transports en commun – gratuité et réduction
- Primes provinciales
- Tarifs sociaux

Deuxième partie

SERVICES D'AIDES ET INSTITUTIONS

- C.P.A.S
- Services de proximité
- organismes d'aides et de soins à domicile
- Transport et mobilité
- Vie en institution avec ou sans soins

Troisième partie

LOISIRS ET VIE ACTIVE

- Vie associative
 - > Associations d'Aînés et de personnes handicapées
- Vie culturelle et de loisirs
 - > Bibliothèque Publique
 - > Voyages
 - > Service Social Communal
 - > Le centre culturel
- Vie sportive
- Initiatives du Conseil Communal Consultatif des Aînés de Wanze
- Organisations de conférences

POLICE LOCALE

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES...

Mot des Autorités Communales

A l'ère de la société de l'information, nous sommes toujours surpris que nos concitoyennes et concitoyens méconnaissent les services qui sont à leur disposition! C'est notamment le cas pour les services d'aide et de proximité créés à l'intention des personnes du 3ème ou du 4ème âge.

Aussi, nous saluons l'initiative de la Commission sociale du Conseil consultatif des aînés d'avoir réalisé ce répertoire des services susceptibles de favoriser le maintien des aînés à domicile mais aussi d'améliorer leur qualité de vie en facilitant leurs déplacements et leurs loisirs.

Ce répertoire doit constituer un outil pour toutes celles ou tous ceux qui éprouvent des difficultés, mais aussi pour toutes celles ou tous ceux, parents ou amis, qui leur apportent aide et assistance pour qu'ils puissent continuer à vivre chez eux, dans leur maison ou appartement, le plus longtemps possible.

Et lorsque cette option n'est plus possible, quand la nécessité s'en fait sentir, il faut alors envisager l'entrée en institution.

Le répertoire vous fournit aussi certaines adresses utiles en cette matière.

Cet outil, qui sera également téléchargeable sur le site internet de la commune de Wanze, est naturellement appelé à évoluer en fonction de modifications de la loi mais aussi de l'offre de services.

Aussi, nous engageons la Commission sociale du Conseil consultatif des aînés à poursuivre son travail.

Il est bien évident que les autorités communales, à travers le service des Affaires sociales et le CPAS, apporteront l'aide nécessaire à la bonne information de nos aînés et bien évidemment, au-delà de l'information, à la constante amélioration des services qui permettent aux aînés de bien vivre à Wanze.

Encore toutes nos félicitations à celles et ceux qui ont fait en sorte que ce répertoire puisse être mis à disposition de toutes les personnes intéressées.

Thomas BOLS,
Echevin des Affaires sociales

Claude Parmentier,
Bourgmestre

Editorial du CCAW

Les membres du Conseil consultatif des aînés sont heureux d'avoir contribué à l'élaboration de cette brochure : elle peut être bien utile pour les personnes âgées de notre commune.

Le conseil consultatif des aînés de Wanze a été installé par le conseil communal le 21 août 2008. En date du 29 avril 2013, le Conseil communal a désigné les nouveaux membres du CCAW. Celui-ci a été officiellement installé le vendredi 24 mai 2013 en présence des autorités communales. Il a reçu mission d'étudier et de faire prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des personnes âgées afin de guider le conseil communal dans les matières relatives aux politiques pratiques et programme de la commune qui ont une incidence sur les aînés.

Ce conseil est composé de membres effectifs et de membres suppléants désignés par le conseil communal pour un mandat de six ans. Le conseil consultatif a élu, en son sein, un bureau de cinq membres. Cinq groupes de travail sont constitués au sein du conseil consultatif pour étudier et formuler des propositions relatives à des matières importantes pour la vie des aînés : l'environnement, la participation, la santé, le social, la sécurité. Ces groupes se réunissent chaque mois et sont ouverts à toutes personnes wanzaises, de plus de soixante ans, qui sont intéressées par ces questions.

Par le travail qui se réalise ainsi, en toute indépendance d'esprit et dans le respect du pluralisme, l'occasion est donnée à chaque aîné de participer à la vie et au développement de sa commune.

Accueil et aide administrative

Le service social communal et le CPAS de Wanze sont vos relais privilégiés : ils peuvent vous informer sur les services

d'aides et les infrastructures d'accueil des aînés pour ainsi vous aider dans une série de démarches.

Service social communal

Chaussée de Wavre, 39 - 4520 WANZE

Tél : 085/31.73.08

service.social@wanze.be

www.wanze.be

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 16h

Possibilité de rendez-vous.

Centre Public d'Action Sociale de Wanze

Chaussée de Wavre, 39 - 4520 WANZE

Tél : 085/24.15.70

cpas@cpas-wanze.be

<http://cpas.wanze.be>

Ouverture : tous les jours ouvrables de 9h à 12h sauf le mercredi.

Après-midi sur rendez-vous.



Première Partie

La législation en matière d'avantages légaux et sociaux est toujours susceptible de modification, soyez-y attentif(ve) et informez-vous.

Renseignez-vous auprès de votre mutualité, du service social de votre commune ainsi qu'au CPAS (Centre Public d'Action Sociale)

Avantages légaux et Sociaux

Pension de retraite et/ou survie, GRAPA

Le Service social communal peut introduire une demande de pension de retraite/survie et/ou GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) auprès de l'Office National des Pensions pour les travailleurs salariés et les travailleurs Indépendants.

Pour les travailleurs du secteur public, les demandes peuvent être introduites également au service social qui servira d'intermédiaire auprès du SdPSP (service des pensions du secteur public)

Dès 57 ans vous pouvez obtenir le calcul

provisoire de votre future pension en vous adressant au service social.

Cette démarche est GRATUITE.

INFO-VEUFS (VES)

Le conseil consultatif des aînés a rédigé un folder concernant diverses informations pour les personnes ayant perdu leur conjoint(e). Il est tenu à votre disposition au service social ainsi qu'au service Population de la commune.

Allocation pour l'aide aux personnes âgées handicapées

Le service social communal introduit les demandes adéquates auprès du SPF (Service Public Fédéral) Sécurité sociale.

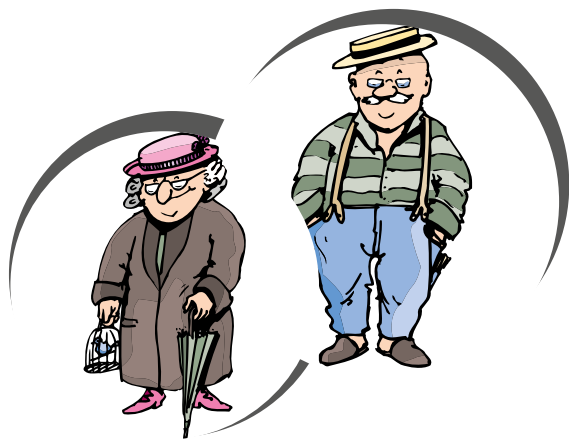
Cette allocation est accordée aux personnes de 65 ans et plus, pour lesquelles un manque d'autonomie est établi.

Il s'agit d'une allocation relative au degré d'autonomie de la personne et de ses revenus.

CONDITIONS REQUISES

Les différents critères pris en considération pour l'évaluation du manque d'autonomie sont les difficultés :

- de se déplacer
- d'absorber ou de préparer sa nourriture
- d'assurer son hygiène personnelle et de s'habiller
- d'assurer l'hygiène de son habitat et d'accomplir des tâches ménagères
- de vivre sans surveillance, d'être conscient des dangers et d'être en mesure de les éviter
- de communiquer et d'avoir des contacts sociaux.



SPF SECURITE SOCIALE

Direction Générale
des Personnes Handicapées
Boulevard du Jardin Botanique 50/150
1000 BRUXELLES
Tél : 0800 98799
Site internet : www.handicap.fgov.be

Allocations et réductions communales

• Primes énergie

La Commune de Wanze accorde, en cas de rénovation d'un bâtiment implanté sur son territoire, des primes communales destinées à encourager les économies d'énergie, notamment par des travaux d'isolation.

Conditions d'octroi et renseignements :

Service environnement communal

Tél : 085/27.35.40

E-Mail : service.environnement@wanze.be

Site communal :

<http://www.wanze.be> www.wanze.be

Prime communale vélo à assistance électrique
Une prime communale peut être octroyée à certaines conditions pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit adaptable.

Le montant de l'intervention communale dépend de la catégorie à laquelle appartient le demandeur :

- Catégorie 1 (ménage dont le revenu de référence est inférieur ou égal à 27.823,04€): 20% avec un maximum de 200€

- Catégorie 2 (ménage dont le revenu de référence est inférieur ou égal à 47.420,88€): 10% avec un maximum de 100€

Conditions d'octroi et renseignements :

Service environnement communal

Tél : 085/27.35.40

E-Mail : service.environnement@wanze.be

Site communal :

<http://www.wanze.be> www.wanze.be

• Intervention communale dans les frais de location d'un appareil de biotélévigilance : 60€

- Bénéficiaire de cette allocation : toute personne possédant l'appareil
- Condition : être inscrit(e) au registre de la population.

• Taxe immondices :

- Réduction de 25 € sur la taxe forfaitaire immondices pour les personnes ayant le statut BIM.

• Taxe égouts :

- Exonération totale pour les personnes BIM

QUELS DOCUMENTS FOURNIR POUR OBTENIR UNE EXONÉRATION?

SOIT une vignette de mutuelle pour chaque personne du ménage

SOIT le dernier avertissement-extrait de rôle à l'impôt des personnes physiques (contributions).

- BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée) : le revenu annuel brut imposable du ménage ne doit pas dépasser 17649,88€ augmentés de 3267,47€ par personne à charge.

COMMENT TRANSMETTRE LES DOCUMENTS ?

Les vignettes ou l'avertissement-extrait de rôle à l'impôt des personnes physiques peuvent être :

SOIT présentés à la recette communale pendant les heures d'ouverture

SOIT transmis par courrier écrit à l'attention du Collège communal, Chaussée de Wavre, 39 à 4520 Wanze

SOIT transmis par téléfax au 085/27.35.19

SOIT envoyés par courriel en format de type. PDF via service.secretariat@wanze.be.



Interventions de la mutualité

Tarif préférentiel accordé aux Bénéficiaires de l'Intervention Majorée – (BIM) (appellation unique depuis le 01/01/2014).

**BIM (ex VIPO) :
bénéficiaires de l'intervention majorée**

Conditions :

- soit percevoir une allocation d'handicap du SPF, un RIS -ou assimilé- du CPAS, une GRAPA de l'ONP, des allocations familiales majorées (4 points dans le 1er pilier) ou être orphelin de père et de mère

- soit avoir la qualité de veuf, invalide, pensionné, chômeur de plus d'1 an ou être une famille mono-parentale ET ne pas dépasser un revenu brut imposable de 17649,88€ + 3267,47 par personne à charge (1/1/16)

sinon possibilité pour tous sur base des revenus de l'année précédente

Tiers-payant

Certaines catégories de personnes (ex : BIM, ...) peuvent demander au prestataire l'application du 1/3 payant cad que le patient peut demander à ne payer que la quote-part laissée à sa charge

DMG : Dossier médical Global

Il est intéressant de demander à son généraliste d'ouvrir un DMG –entièrement remboursé par la mutuelle- car l'intervention personnelle est réduite de 30% chez le généraliste qui a ouvert le DMG (pour les consultations quand – de 75 ans ; pour les consultations et visites pour les + de 75 ans)

Quelques Forfaits

Forfait soins de santé élevés :

Ce forfait est payé automatiquement par votre mutuelle et est lié à un montant minimum de frais pendant 2 ans consécutifs ainsi qu'à une condition de perte d'autonomie ou de nombre d'hospitalisations

Forfait incontinence

Il existe 2 forfaits :

Le grand forfait : basé sur l'état général du patient – montant 2015 : 493,15€

Le petit forfait : dépend du caractère définitif de l'incontinence urinaire – montant 2015 : 160,96€

Forfait soins palliatifs à domicile

Ce forfait est octroyé 2 fois maximum quand un patient est atteint d'une affection irréversible avec évolution défavorable et mauvais pronostic à court terme et qu'il doit bénéficier d'une assistance permanente.

D'autres interventions existent en faveur des malades chroniques et notamment :

- intervention dans le coût des analgésiques
- passeport diabète

- intervention dans le coût des pansements actifs pour les patients souffrant de plaie chronique

Renseignements :

auprès de votre mutualité.

Voir site INAMI: www.inami.fgov.be

Intermédiaire :

Service social communal

chaussée de Wavre 39

4520 WANZE

tél : 085/31.73.08

Pathologie lourde

Suivant la nature de votre affection, le nombre de séances et le taux de remboursement des soins thérapeutiques varient, informez-vous auprès de votre kinésithérapeute, de votre médecin ou de votre mutualité.

A côté de ces interventions prévues par l'Assurance Obligatoire, chaque mutualité offre des avantages liés à son Assurance Complémentaire. Ces derniers varient d'une mutualité à l'autre.

Congé pour soins palliatifs

Pour permettre à un travailleur de rester aux côtés d'une personne qui souffre d'une maladie incurable et qui se trouve en phase terminale, il lui est possible d'obtenir une interruption de carrière dans le cadre du congé pour soins palliatifs.

Ce congé est octroyé pour une période d'un mois éventuellement renouvelable une fois.

Il s'agit d'un droit pour tous les travailleurs qui ne peut être refusé par l'employeur.

Trois possibilités sont proposées :

- interrompre complètement ses prestations,
- travailler à mi-temps,
- travailler à 4/5 temps.

Durant la période d'interruption de carrière, l'ONEM octroie un revenu de remplacement sous forme d'allocation.

Renseignements :

O.N.E.M.

Bureau de chômage Avenue des Fossés 9 D
4500 HUY

Tél : 085/71.04.10

Fax : 085/23.63.36

Site internet :

www.onem.fgov.be



Exonération de la taxe télévision

Cette exonération est accordée aux personnes :

- aveugles, sourdes-muettes et laryngectomisés.
- handicapés ayant une reconnaissance d'incapacité d'au moins 80%
- bénéficiaires de la GRAPA (ancien revenu garanti)
- ayant le statut BIM

Renseignements : Service social communal

chaussée de Wavre 39
4520 WANZE
Tél : 085/31.73.08

Région Wallonne

Département de la Fiscalité Spécifique
Avenue Gouverneur Bovesse 29
5100 NAMUR
Tél : 081/33.02.26 • Fax : 081/33.03.98
Site internet : www.wallonie.be

Transports en commun gratuité et réduction

LES SENIORS ET LE TEC : LES AVANTAGES À PARTIR DE 65 ANS

À partir de 65 ans, les usagers du TEC bénéficient de l'abonnement Horizon+, un abonnement donnant accès à l'ensemble du réseau TEC gratuitement ou à tarif préférentiel.

Vous avez au moins 65 ans et êtes bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) :

L'abonnement **Horizon+** vous est accordé **gratuitement** et vous permet de voyager sur **l'ensemble du réseau TEC**.

Vous avez au moins 65 ans et n'êtes pas bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) L'abonnement **Horizon+** annuel vous est accordé au tarif préférentiel de **36€**.

Obtenir l'abonnement Horizon+ :

Pour obtenir votre abonnement :

Commandez-le via l'»E-SHOP OU

Rendez-vous dans un «ESPACE TEC» avec votre **carte d'identité électronique**.

Vous bénéficiez du statut BIM ?

Pour bénéficier de la gratuité (les frais de conception de la carte MOBIB restent dûs), joignez à votre demande le justificatif de votre statut (**copie de la carte d'interven-**

tion majorée délivrée gratuitement par la SNCB en cours de validité).

Attention : Pour être en possession de l'abonnement **Horizon+** le **jour de vos 65 ans**, faites parvenir votre **demande au TEC** dans le courant du **mois précédant votre anniversaire**.

Un plan reprenant les circuits du TEC de la région ainsi que les horaires des bus sont à disposition au service social communal.

SNCB - Billet Seniors et réduction BIM

- Billet Seniors, dès 65 ans, toute la Belgique à moindre prix :

Billet pour les personnes âgées de 65 ans et plus: 6€ en 2ème classe - 13€ en 1ère classe – conditions : aller-retour le même jour, du lundi au vendredi à partir de 9h.

Le samedi et le dimanche sans restrictions horaire (sauf du 11 juillet au 16 août inclus).

- Réduction BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée) :

Avec la carte de réduction BIM, vous voyagez à prix réduit, vos déplacements en train à - 50% sans restriction horaire - uniquement en 2ème classe.

Site internet : www.sncb.be

Primes provinciales

Frais de téléphone

Intervention dans les frais d'abonnement:

Montant déterminé suivant les limites du budget provincial.

Conditions d'octroi :

- Être âgé(e) de 70 ans minimum (ainsi que le cohabitant) et avoir des revenus bruts imposables ne dépassant pas le plafond BIM.

Ou

- Être reconnu(e) officiellement handicapé(e) ou invalide à 66% et avoir des revenus bruts imposables ne dépassant pas le plafond BIM.

Remarque :

Il est nécessaire d'introduire la demande à la Province de Liège avant le placement de l'appareil ; toutefois si le raccordement existe, l'intervention se fera dans les frais d'abonnement.

Intervention dans les frais de biotélévigilance

Intervention dans les frais de location de l'appareil

Montant déterminé suivant les limites du budget provincial.

Condition d'octroi :

- être bénéficiaire du tarif téléphonique social de la Province (voir ci-dessus).

Ces deux avantages sont cumulables.

70
ans



Renseignements pour les deux interventions :

Province de Liège

Service « Téléphone social »

Rue Georges Clémenceau 15

4000 Liège

Tél : 04/220.22.24

Site internet : <http://social.prov-liege.be>

Tarifs sociaux

Gaz – Electricité – Téléphone

Gaz – Electricité

Le tarif social pour l'électricité et/ou le gaz naturel est un tarif plus favorable que le tarif normal octroyé à des personnes ou ménages appartenant à certaines catégories.

Il est identique chez tous les fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseau de distribution. Ceux-ci sont obligés d'octroyer le tarif social aux personnes y ayant droit.

Les personnes ayant droit au tarif social ne doivent pas payer la location de leur compteur d'électricité ou de gaz naturel

CONDITIONS REQUISES :

Le client titulaire ou toute autre personne vivant sous le même toit que lui (conjoint, cohabitant, ascendant ou descendant), doit bénéficier d'une des attributions reprises ci-après :

- le revenu d'intégration attribué par le CPAS,
- l'aide sociale financière attribuée par le CPAS pour les personnes étrangères admises au séjour,
- GRAPA (anciennement revenu garanti aux personnes âgées), octroyé par l'ONP
- d'une allocation aux personnes handicapées accordée par le SPF - sécurité sociale:
 - allocation de remplacement de revenus
 - allocation d'intégration
 - allocation d'aide aux personnes âgées

Téléphone

Le tarif téléphonique social est accordé aux personnes âgées de 65 ans et plus et aux personnes atteintes d'un handicap de 66% au moins.

CONDITION SUPPLEMENTAIRE :

- Le revenu brut imposable du ménage ne doit pas dépasser le plafond BIM.

Renseignements

Service social communal
chaussée de Wavre 39
4520 WANZE
Tél : 085/31.73.08

Service clientèle Proximus
N° d'appel gratuit : 0800/33 800
Dans les boutiques Proximus
Site internet : www.proximus.be

Ou tout autre opérateur

Tout le secteur télécommunication est chapeauté par l'IBPT
(Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications)

IBPT - Ellipse Building - Bâtiment C
Boulevard du Roi Albert II 35
1030 Bruxelles
Département tarif social:
Tél : 02/226.89.51 tous les jours de 9h à 12h.
Fax 02 226 88 77
info@ibpt.be

Renseignements

Service social communal
chaussée de Wavre 39
4520 WANZE
Tél : 085/31.73.08



Deuxième
Partie

**Services
d'aides
et
Institutions**

CPAS

Centre Public d'Action Sociale

Le C.P.A.S. de Wanze est conventionné avec trois services d'aides-familiales fonctionnant sur l'entité. Il dispose aussi d'un service aide-ménagère et propose un service de repas à domicile pour lequel il est conventionné avec la Centrale des Services à Domicile (C.S.D), chargée de délivrer les repas.

Infos : CPAS de Wanze, chaussée de Wavre 39 à 4520 Wanze
Tel : 085/24.15.70

Le C.P.A.S. de Wanze a également mis en place depuis plusieurs années, une série de services de proximité agréés IDESS (*) qui rencontrent particulièrement les besoins d'un grand nombre d'aînés ainsi que de la population Wanzoise. C'est le cas des services suivants :

- Petits travaux dans l'habitat,
- Entretien des espaces verts,
- « Le wanzibus », service de transport social circulant du lundi au vendredi de 8h à 17h, réservation obligatoire au moins 24h à l'avance au numéro suivant : 085/24.15.71 de 9h à 11h30.
- Le magasin de seconde main « Le petit bazar » ouvert le mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 13h à 16h30,
- La buanderie sociale ouverte uniquement le jeudi (forfait pour la lessive des couettes et couvertures)

Le C.P.A.S. propose également d'autres services à la population tels que les ateliers d'économie sociale :

- Atelier « Re-cycle », collecte, entretien, réparation, location et vente de vélos de seconde main. Depuis le printemps 2015, l'atelier propose également la location de vélo à assistance électrique (tarif allant de la location à l'heure jusqu'à la semaine)
- Atelier « Re-fil », petits travaux de confection, de retouche de vêtements et de tissus d'ameublement
- Atelier «Re-look », collecte, restauration et vente de meubles à un prix réduit
- Atelier «Re-tape » : vente d'appareils électriques d'occasion en partenariat avec la société So. F.I.E.

Les tarifs de ces services sont variables en fonction des revenus.

Contact : Service IDESS

Rue Joseph Wauters 57

4520 Wanze

Tel : 085/25.55.51

(*) IDESS : Initiatives de Développement de l'Emploi dans le secteur des Services de proximité à finalité Sociale



Services de proximité

Administration communale de Wanze – Plan de cohésion sociale (PCS) :

Le Plan de cohésion sociale coordonne et développe un ensemble d'initiatives au sein de la commune en partenariat avec les acteurs locaux pour que chaque personne puisse vivre dignement afin de promouvoir l'égalité des chances et des conditions. Il s'articule sur 4 axes :

- l'insertion socioprofessionnelle
- le logement
- la santé
- le retissage des liens sociaux
- Création d'un conseil consultatif communal de la personne handicapée dès décembre 2015. Renseignements et informations au service social communal.
- Un Conseil consultatif communal des aînés de Wanze existe depuis 2008.

Cinq commissions se réunissent une fois par mois et traitent de divers sujets tels que :

- l'environnement
- la participation
- la santé
- le social
- la sécurité

Toute personne désireuse peut rejoindre un groupe de travail.

Contact préalable au service social communal

Renseignements

Service social communal
Caussée de Wavre 39
4520 WANZE
Tél : 085/31.73.08

L'ALEm (l'Agence Locale pour l'Emploi)

Activités en ALE

- jardinage
- petits travaux d'entretien
- garde d'enfants
- aide administrative

Titre-services

- aide-ménagères à domicile
- atelier de repassage (nouveau! prise et remise du linge à domicile)
- courses ménagères (nouveau service)

Renseignements :

L'ALEm Agence Locale
Pour l'Emploi
Caussée de Wavre 20
4520 WANZE
085/61.31.35
ale.wanze@wanze.be

Le coût de ces prestations peut faire l'objet d'une déduction fiscale pour tout utilisateur.

Organismes d'aides et de soins à domicile

Comment faire ?

Où s'adresser ?

Si :

- Besoin d'un conseil
- Besoin d'une adresse
- Besoin de trouver une solution à un moment difficile
- Besoin de résoudre un problème administratif

➔ **N'hésitez pas, contactez soit :**

- Le service social communal

Caussée de Wavre 39 - 4520 WANZE
Tél : 085/31.73.08

- Le CPAS de Wanze

chaussée de Wavre 39 - 4520 WANZE
Tél : 085/24.15.70

- Votre mutualité,

afin de connaître les avantages éventuels liés au paiement de votre cotisation complémentaire.

Aides à domicile

C.S.D

(Centrale de Soins à Domicile)

- Aide familiales et aide-ménagères
- Distribution de repas
- Soins infirmiers
- Garde d'enfants malades
- Service de garde répit à domicile
- Garde à domicile
- Ergothérapie
- Location de matériel médical
- Biotélévigilance
- Aide aux déplacements pour raison médicale
- Kinésithérapie
- Logopédie
- Coiffure
- Pédicurie
- Centre de coordination



Renseignements

CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE

Réseau Solidaris

Siège social : rue de la Boverie, 379

4100 SERAING

Tél: numéro d'appel unique :

04/338.20.20 – 24h sur 24 et 7 jours sur 7

fax : 04/330.36.98

info.csdliège@solidaris.be

Antennes :

Chaussée de Tirlemont 20/5 – 4520 WANZE • tél : 085/25.45.68

Rue du Confluent, 2 – 4032 LIEGE-CHENEE

Rue Croix-Jurlet – 4040 HERSTAL

Rue Saint-Nicolas, 251 – 4000 LIEGE

Rue de Huy, 48 – 4300 WAREMME

A S D

Vous propose

Des professionnels formés et encadrés par des travailleurs sociaux :

- Aide familiales
- Aide-ménagères
- Garde à domicile
- Puéricultrices gardes d'enfants malades

Des infirmières (Croix Jaune et Blanche) formées en soins palliatifs, techniques spécifiques,...

Le patient, un proche ou le médecin traitant peut demander l'intervention d'une coordinatrice pour informer ou organiser les différents services prêt de matériel, repas à domicile, biotélévigilance, kiné, pédicure, petits travaux...)



Renseignements

AIDE ET SOINS A DOMICILE

ASD HUY-WAREMME

Rue de la Paix 3 - 4500 Tihange

N° général : 043/428.428

N° section Huy-Waremme : 042/327.700

fax : 085/25.34.68

ADMR

(Aide à Domicile en Milieu Rural)
Aide à la vie quotidienne à domicile

- Aides familiales
- Gardes à domicile ou garde-malades
- Aides-ménagères titres-services
- Ouvriers polyvalents

Renseignements :

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL
REGION HESBAYE, CONDROZ, BRABANT-WALLON
Avenue du Hoyoux, 4 - 4500 HUY
Tél : 085/27.49.99 - fax : 085/23.40.74
Courriel : huy@admr.be
Site : www.admr.be



Structure d'accueil

- Maison d'accueil communautaire de jour
(pour personnes âgées) : « Les Châtaigniers »
Ouverture les mardis et jeudis
de 9h à 16h30

Renseignements :

Rue des Châtaigniers 9
4218 COUTHUIN
0473/88.01.92

A.S.B.L. LE MAILLON

- Garde-malades pour adultes
- Garde-malades pour enfants
- Garde pour personnes handicapées

NOUVEAU !

Service d'accompagnement aux courses
en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale
(PCS)

Renseignements :

LE MAILLON
Rue Charles Frère 7A
4520 WANZE
Tél : 085/71.01.04
GSM 0476/40 19 68
fax : 085/71.40.21
<http://www.le-maillon.be>
Courriel : coordination@le-maillon.be



ASODEP

(Association de soins à domicile et services personnalisés)

- Coordinateur de soins
- Prise de sang à domicile
- Soins palliatifs
- Soins infirmiers
- Assistant(e) social(e)
- Infirmiers(ères)
- Kinésithérapeutes
- Orthopédiste / bandagiste
- Pédicures médicales
- Aide seniors
- Aide-ménagères
- Titres-services
- Coiffeuse à domicile
- Location et vente de matériel médical et d'incontinence
- Parapharmacie / herboristerie
- Orthésisterie



Renseignements :

ASODEP siège social
Rue Charles Bormans 42
4520 BAS-OHA
Siège administratif
Tél : 085/84.24.46
fax : 085/84.54.07
E-mail : info@asodep.be
Site : www.asodep.be
N° vert : 0800/99.129

- Espace Santé : Chée de Wavre 8
4520 Wanze
Tél : 085/21.21.57

Croix Rouge de HUY

- Prêt de matériel sanitaire du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30
- Service d'aide HESTIA : Hestia est le service d'accompagnement à domicile organisé par la Croix-Rouge.

Ce projet s'inscrit dans une démarche relationnelle et consiste à partager des moments de convivialité et/ou à rendre de petits services, réguliers ou occasionnels, en faveur des personnes vivant à domicile. Le volontaire accueille, accompagne et écoute le bénéficiaire. Hestia s'adresse à toute personne isolée et/ou socio-économiquement fragilisée.

Renseignements :

Quai de Compiègne 3
4500 HUY
Tél : 085/21.13.91



Transport et mobilité

Transport de personnes à mobilité réduite, en véhicule non adapté

La personne doit être capable de prendre place dans une voiture ou de passer d'un fauteuil roulant au siège de la voiture avec un minimum d'aide.

Ces transports se font prioritairement vers des centres de soins.

A. Mutualités

Les Mutualités Chrétiennes ont leur propre service de transports.

Partena, Euromut, Solidaris, Omnimut ont des services liés mais peuvent intervenir pour des transports effectués par des associations de bénévoles.

Si vous êtes affilié(e) à ces mutualités, n'hésitez pas à contacter votre bureau local.

B. Associations de volontaires

ASBL SOS Assistance

- Transport de malades
- Transport social

Renseignements :

Rue des quinze Bonniers 27
4400 FLEMALLE
GSM : 0475/36.94.16

ASBL SOS Médical Meuse

- Transport de malades
- Transport social

Renseignements :

Rue Jean Jaurès 1 - 4460 Grace-Hollogne
Tél : 04/263.39.04 • GSM : 0475/77.48.56
Site : www.sos-medical-meuse.be

Transport de personnes à mobilité réduite, en véhicule adapté

Transport réservé pour personnes ne pouvant accéder au siège d'une voiture et se déplaçant en fauteuil roulant.

Bon pied Bon Œil

Renseignements :

Rue du Luxembourg 1
4280 HANNUT
Tél : 019/51.32.70

Taxi social – Le Wanzibus

Le Wanzibus est un service de taxi social dont l'objectif est de mettre à la disposition de tous les habitants de l'entité de Wanze un véhicule de 5 places avec chauffeur. La priorité est donnée aux habitants de la commune de Wanze et/ou personnes à revenus modestes (résidents de l'Initiative Locale d'Accueil, bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale, pensionnés, chômeurs,...)

Modalités pratiques

Les réservations se font dans l'ordre d'arrivée des demandes, le CPAS se réservant le droit de privilégier les déplacements motivés par : des raisons médicales - la recherche d'emploi ou qui concernent des destinations faisant l'objet de demandes susceptibles d'être regroupées.

Les courses sont effectuées à la demande de 8h30 à 16h30 – dans un rayon de 20 Km autour de l'entité de Wanze sauf pour les courses pour raisons médicales pour lesquelles le rayon de circulation est étendu à 35 Km autour de l'entité – tous les jours ouvrables de la semaine

La réservation est obligatoire au minimum 24h à l'avance en téléphonant, entre 9h et 11h30, au 085/23.16.71 Infos complémentaires auprès de Mme Perpinien au 085/25.55.51.

Tarifs:

Catégorie de revenus

1) Revenus inférieurs à 16.743,70€/an (montant augmenté de 3.099,72€ par personne à charge)

1,50€/trajet pour les trajets à l'intérieur de l'entité de Wanze

0,20€/km pour les trajets à l'extérieur de l'entité de Wanze (supérieurs à 8 km)

6€ Facturation Temps d'attente Forfait horaire

2) Revenus inférieurs ou égaux à 22.011,89€ / an (29.275,82€ pour un ménage, montant augmenté de 3.081,67€ par personne à charge)

2,00€/trajet pour les trajets à l'intérieur de l'entité de Wanze

0,25€/km pour les trajets à l'extérieur de l'entité de Wanze (supérieurs à 8 km)

9€ Facturation Temps d'attente Forfait horaire

3) Autres revenus

2,70€/trajet pour les trajets à l'intérieur de l'entité de Wanze

0,34€/km pour les trajets à l'extérieur de l'entité de Wanze (supérieurs à 8 km)

12,10€ Facturation Temps d'attente Forfait horaire

Renseignements :

Permanence IDESS :

085/25.55.51

Rue Joseph Wauters, 57

4520 WANZE



Vie en institution avec ou sans soins

MAISON DE REPOS

Nom	Direction	Adresse	CP	Localité	Téléphone
Charmes (les)	Mr V. Mangini	Avenue Ch. Et L. Godin 2	4500	HUY	085/23 53 00
Crépalles (les)	Mme I. Dequinze	Ch. de Tirlémont 231	4520	WANZE	085/21 58 49
Cytises (les)	Mme Gérard C	Rue Genon 19	4260	CIPILET	019/69 72 72
Grandgagnage (Résidence)	Mr. V. Maruccia	Place M. Grandgagnage 10	4530	VAUX-BORSET	019/56 62 40
Marronnier (le)	Mr J.S. Haydan	Rue de Huy 114	4530	VILLERS-LE-BOUILLET	085/23 62 83

MAISON DE REPOS ET DE SOINS

Acacia (l')	Mme Robert	Drève d'Ormes 33	4260	BRAIVES	019/69 61 00
Avelines (les) + Centre de jour	Mr D. Neuville	Rue Hubert Parent 7	4520	WANZE	085/84.80.11
Estérel (l')	Mr C Crommen	Chaussée Roosevelt 83	4540	AMAY	085/31 02 00
Floricots (les)	Mr Q. Croisez	Rue Poyoux Sarts 29	4500	TIHANGE	085/21 20 93
Isabelle (résidence)	Mme I. Dequinze	Chaussée Roosevelt 184	4540	AMAY	085/31 50 03
La Maison Dieu	Mr J.S. Haydan	Rue E. Gilot 67	4520	WANZE	085/23 14 30
Les Prés Brion (résidence)	Mme C. Bianchet	Rue de l'Arène 2a	4500	BEN-AHIN	085/84 84 11
Long Thier» (résidence) + Centre de jour	Mme M.D. Lafut	Rue Long Thier 54	4500	HUY	085/21 47 06
Mont Falise (le)	Mme Lecomte	Chaussée de Waremme 139	4520	HUY	085/84.81.00
Notre Dame de Lourdes (résidence) + C.J	Mr P. Pizzinat	Avenue de la Croix Rouge 1	4500	HUY	085/24 40 50
Quiétude Montjoie + Centre de jour	Mme B. Massinon	Rue de l'hôpital 19	5300	ANDENNE	085/84.94.27
Home Montjoie	Mme S. Roland	Rue de l'Hospice 141	5300	COUTISSE	085/61 13 30
Saint Joseph	M.D Lafut	Rue des Crépalles 21	4500	HUY	085/21 14 16
Saint Charles (résidence)	Mme T. Rosseeuw	Rue Jean Tousseul 19	5300	LANDENNE	085/82 57 15
Sainte Barbe (résidence)	Mr S. Marcq	Rue Emile Godfrind 101	5300	SEILLES	085/82 37 37
Séniorie du Parc (la)	Mme MR. Hella	Rue du Parc 11a	4540	JEHAY	085/31 57 86
Séniorie du Val (la)	Mr Lemmers	Rue Val Notre-Dame 381	4520	WANZE	085/21 53 71

RESIDENCE-SERVICES

Kymmcy (le)	Mme C. Vanhemelryck	Rue Nicolas Honlet 36	4520	WANZE	085/27 07 27
Notre Dame de Lourdes (résidence)	Mr .P. Pizzinat	Avenue Croix Rouge 1	4500	HUY	085/24 40 50
Prés Brion (résidence)	Mme Bianchet	Rue de l'Arène 2A	4500	HUY	085/84 84 11

Troisième
Partie

**Loisirs
et
Vie active**

Vie associative

LISTE DES GROUPEMENTS SENIORS

ASSOCIATIONS	PERSONNE DE CONTACT	ACTIVITES
A.S.P.H. (Association socialiste de la personne handicapée)	Monsieur André GILLES Rue Fond du Ry 8B 4520 BAS-OHA 0497/44.03.29	Spectacles – relais pour différentes démarches pour personnes handicapées et personnes âgées
Amicale des 3X20 du Cercle paroissial de Wanze	Madame Yvonne HEUBLEIN Rue de Leumont 85 4520 – WANZE 085/21.24.43	Organisation de goûters, jeux de cartes, voyage à Banneux
Amicale des Pensionnés Socialistes d’Antheit	Monsieur M. LAMBERTY Rue Saint-Martin 22 4520 – ANTHEIT 085/23.00.99	Assemblée générale - concours de couyon Organisation de diners et de goûters – voyages - réunions
Amicale des Pensionnés Socialistes de Wanze	Monsieur Jacques JACRI Rue Sockeu 3 4520 LONGPRE 0477/35.53.24	Dîner spectacle – fête oberbayen - goûters
Amicale des Pensionnés de Longpré	Monsieur José LECOMTE Chaussée de Wavre, 321 4520 – LONGPRE 085/71.25.54	Organisation d’un goûter annuel, le dernier week-end d’août
Amicale des Pensionnés Socialistes de Moha	Madame Annie LEDURE Rue Saint Domitien 4/313 4500 HUY 0479/39.54.39	Dîner et spectacle annuels
Ensemble Demain (Association pour la personne handicapée)	Monsieur Robert DOCTEUR Rue Pierre Jacques 68 4520 MOHA 085/21.76.49	Gouters gratuits – théâtre excursions – relais pour différentes démarches (personne handicapée)
Femmes Prévoyantes Socialistes Wanze	Madame Flore MARTIN Rue Joseph Wauters 10 4520 – WANZE 085/21.51.13 permanente de la communauté	Activités culturelles conférences – éducation à la santé et à l’environnement avec le soutien de l’Education française, de la Province.
Groupeement de pensionnés de la C.S.C	Monsieur Jules DUCHESNE Rue Fernand Piette 14 4520 WANZE 085/21.65.54	réunions
Groupeement de pensionnés et prépensionnés de la F.G.T.B	Monsieur Hugues MICHAUX Rue Campagne de Haive 47 4520 WANZE 085/61.39.42 – 0478/39.33.54	Goûters - excursions

M.O.C. Aînés (Mouvement
Ouvrier Chrétien)

Monsieur Michel GREGOIRE
Rue Victor Godbille 4
4520 ANTHEIT
085/25.31.33

Service d'éducation
et d'informations populaires.

PPCA (pensionnés,
pré-pensionnés, chômeurs actifs)

Monsieur Philippe STAS
Rue Joseph Wauters 50/16
4520 WANZE
085/21.22.25

Réunion et souper annuels.

Vie Féminine

Madame Nicole LOUIS
Rue Eugène Quique 7
4520 VINALMONT
085/23 05 28

Mme Eléonore DOCK
Rue Montmorency 1
4500 HUY
085/21.46.52
antenne-huy@viefeminine.be

Ateliers cadre formation
(Asbl mode d'emploi)
- Groupe Aînés et groupe jeunes
femmes (réunions de travail)
- Conférences
- Patchwork

Wanze Rencontre

Monsieur Raymond RENWART
Rue du Mont 240
4520 MOHA
085/23.45.17

Organisation de conférences

Vie culturelle et de loisirs

Bibliothèque Publique : Château à l'Horloge

Horaire

- Mardi - jeudi et vendredi de 13h à 18h
- Mercredi de 10h à 12h et de 13h à 18h
- Samedi de 8h30 à 12h30
- Fermé le lundi

Conditions d'accès

- Le droit d'inscription est annuel et donne accès à toutes les sections de l'ensemble du réseau.

Montants :

- Gratuit pour les usagers jusqu'à 18 ans et pour les étudiants du secondaire
- 10 € pour les autres usagers
- Le prêt des livres est gratuit

Les personnes en règle de cotisation peuvent emprunter des livres numériques en s'adressant sur le site : www.lirtuel.be
- procédure à disposition à la bibliothèque.
Pour les personnes éprouvant des difficultés :

- de lecture : prêt de livres en grands caractères et de livres audio.

- de déplacement : service de prêt à domicile (1er mardi du mois) - service gratuit nécessitant l'inscription annuelle.

Toutefois l'accès à la bibliothèque est aménagé pour les personnes à mobilité réduite : parking, entrée, monte escaliers (fauteuil adapté).

Club informatique à l'EPN (espace public numérique)

participation gratuite sans inscription préalable : un vendredi sur deux de 10h à 12h

Renseignements :

Bibliothèque publique Château à l'Horloge
rue Basse Voie 1 - 4520 BAS-OHA
service.bibliotheque@wanze.be
<http://bibliotheque.wanze.be>
Tél : 085/21.10.36 • Fax : 085/82.87.69
Espace Public Numérique
Rue Basse Voie 1 - 4520 Bas-Oha
Tél : 085/21.64.93

Voyages

L'administration communale organise ponctuellement un voyage d'un jour : les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès du service social qui les tiendra informées de l'organisation de ces voyages.

Service social communal

chaussée de Wavre 39
4520 WANZE
Tél : 085/31.73.08

Organisation de voyages, excursions

Renseignements : «Joyeux Tamalous»
Mr Edmond Ferir
rue Joseph Delhalle, 22
4520 Wanze
Tél : 0497/30.59.72
4520@scarlet.be

Centre culturel

Le Centre d'Expression et de Créativité, Le Grain d'Art, organise

- des ateliers pour adultes : art plastique – aquarelle – céramique – impro – djembé danse folk.
- Des ateliers éphémères (1 x par mois) - thèmes : place à la récup créative, réemploi inventif, partage des savoir-faire traditionnels et échanges de recettes et astuces.

Un partenariat est établi entre le Centre Culturel et le CCAW (organisation de tables de conversation en anglais, néerlandais, espagnol, allemand et wallon.

Renseignements complémentaires et horaires voir centre culturel.)

D'autre part le centre culturel propose des spectacles, des expositions et des conférences ainsi qu'un «repair café» (3 ou 4x/an) où les petits électroménagers peuvent être réparés gratuitement.

Photo Club de la Mehaigne

Tous les lundis à 20 heures à la salle du Gros Buisson

Rue Ernest Malvoz 43 - 4520 Antheit
0476/47.79.73



Renseignements :

Centre culturel de Wanze A.S.B.L
Place Faniel 8
4520 WANZE
Tél : 085/21.39.02 - fax : 085/21.30.36
info@centreculturelwanze.be
www.centreculturelwanze.be
www.legraindant.be

Vie sportive

Des activités sportives plus spécialement destinées aux adultes de plus de 50 ans et seniors qui veulent rester actifs sont proposées sur le territoire :

Activités	Personne de contact	Coordonnées	lieu
Gymnastique douce	Olivier HENRY	0486/80.67.64 Olivier-henry@skynet.be	Hall omnisports Rue Géo Warzée 19 4520 WANZE
Étirement et souplesse	Olivier HENRY	0486/80.67.64 Olivier-henry@skynet.be	Hall omnisports Rue Géo Warzée 19 4520 WANZE
Badminton	Olivier HENRY	0486/80.67.64 Olivier-henry@skynet.be	Hall omnisports Rue Géo Warzée 19 4520 WANZE
Gymnastique pour séniors	Roger CLOUX	085/23.56.37 - 0494/23.32.96 info@spirougym.be	Hall Binamé Spirou Rue de Leumont 118F 4520 ANTHEIT
Net Volley séniors	M-L. DELCOURT	085/21.68.36 0497/115.535 marielouise.delcourt@scarlet.be	Hall omnisports Rue Géo Warzée 19 4520 WANZE
Marche : Les Longs Pieds Antheitois	M. RENNOIR Jacques M. RENNOIR Franck.	0498/11.69.45 0498/21. 97 46 - 085/21.79.63 LG160@ffbmp.be www.leslongspiedsantheit.e-monsite.com	Point de rendez-vous prévu lors de l'annonce de la marche
Natation	Mme GERADIN M. GENNOTTE	085/23.19.77 geradin@skynet.be 085/21.53.91 wanzenatation.be	Piscine communale Rue Moncousin 26 4520 WANZE
Aquagym	GRAINDORGE J.M	0496/16.12.87	Piscine communale Rue Moncousin 26 4520 WANZE
Hall Fit Zen	T. SCHULSSE	085/25.16.92 0496/44.05.05	Hall Omnisport Rue Géo Warzée 19 4520 WANZE
Yoga	B. KOCKELMANS	085/23.17.43 0484/26.73.77	Salle H. Delbrouck Rue Ch. Frères 5 4520 VINALMONT
Yoga	T. SCHULSSE	085/25.16.92 0496/44.05.05	Hall Omnisport Rue Géo Warzée 19 4520 WANZE
Vélo et Vélo à assistance électrique (saison : du 1 ^{er} /3 au 30/10)	J-M GRAINDORGE	085/25.16.92 0496/16.12.87	Hall Omnisport Rue Géo Warzée 4520 WANZE

Promenades balisées :

Il existe un réseau de 18 promenades pédestres qui permet la découverte de la nature et du patrimoine régional. Des cartes topographiques et des fiches promenades sont disponibles.

Tous les circuits sont consultables et téléchargeables sur le site internet.

Renseignements :

Poste d'accueil et d'animation
touristiques du Château Féodal
Rue du Madot à 4520 Moha
Tél : 085/25.16.13
www.tourisme-burdinale-mehaigne.be

Parcours santé

Avec l'aide de la Wallonie, un parcours santé va voir le jour à Bas-Oha. Ce parcours répond à une demande de la population exprimée dans le cadre des consultations qui ont permis l'élaboration du Plan communal de développement rural.

L'objectif est de favoriser l'activité physique à tous les âges dans une optique d'accès à la santé et au bien-être pour tous. Elaboré avec l'aide de l'asbl Vive le Sport, il proposera deux niveaux de difficulté. Le parcours « tout public » (7 km A/R) empruntant le RAVeL en bord de Meuse au départ du parking du stade de football de Bas-Oha pourra se compléter, pour les plus sportifs, par une boucle traversant le Bois le Prêtre, au départ de la rue Fond du Ry, avec descente vers le RAVeL (au hameau de Java) via la rue N. Evrard (9,5 km au total).

Le circuit sera balisé et comportera différents arrêts marqués par des panneaux expliquant les exercices sportifs à réaliser (avec ou sans agrès). La réalisation de ce parcours santé est programmée au 1er semestre 2016.

Conseil Consultatif Communal des Aînés de Wanze

Organisation de conférences

Le CCCAW organise des conférences régulièrement. De la publicité est diffusée à travers l'entité, dans l'agenda du trimestriel « De Not' Côté », dans Wanz'info, Proximag et sur le site de la commune : www.wanze.be

Toutefois, chaque aîné peut s'inscrire auprès du CCCAW par le biais du service social pour être averti individuellement de chaque action menée par ce dit « Conseil ».

Renseignements :

Service social communal
chaussée de Wavre 39
4520 WANZE
Tél : 085/31.73.08

**Police
Locale**

**Wanze fait partie de la Zone de Police
« Meuse-Hesbaye ».**

**La Zone de Police compte un poste central
(à Amay), un poste judiciaire (à Amay) et
5 autres antennes, dont celle de Wanze.**

L'ANTENNE DE WANZE

Les bureaux sont situés rue Delloye,
1 à 4520 Wanze
Tél : 085/27.35.50 - Fax : 085/27.35.59
E-mail : wanze@zpmh.be

Horaire :

- Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h
- Mercredi : de 13h à 16h
- Jeudi de 13h à 19h (permanence en même
temps que le service population)
En juillet et août : le jeudi de 13h à 17h

**Une permanence est assurée 24h/24h
au poste central d'Amay
Chaussée F. Terwagne, 59 à 4540 Amay
Tél : 085/84.89.50**

Composition de l'antenne locale :

Gestionnaire d'antenne
Philippe Collard – 0499/19.84.31

Agents de quartier
Bas-Oha et le Plateau de Leumont
Christophe Garcez – 0499/18.00.63

Moha, Huccorgne, Wanzoul et Longpré
Philippe Pirotte – 0499/18.00.73

Antheit
Philippe Damry – 0499/19.83.78

Wanze-centre
Fabian Rousselle – 0499/19.84.30

Vinalmont + les chaussées de Wavre
et de Tirlémont
Marc Zanette – 0498/16.90.55

Apostilleur
Luc Wanson – 0499/19.83.75

Gardien de la Paix
Geoffrey Eyben – 0495/88.32.00

REMARQUE : DÉLIVRANCE DES EXTRAITS DE CASIER JUDICIAIRE UNIQUEMENT :

Le mardi de 9h à 12h et le jeudi de 13h
à 19h



Numéros Utiles

Administration communale

Bureaux ouverts au public du lundi au vendredi de 9 à 12h ainsi que le mercredi de 14 à 16h (sauf juillet et août)

Secrétariat communal : 085/27.35.01

Communication : 085/27.35.14

Marchés publics 085/27.35.60

Agence de développement local (ADL) : 085/27.35.95

Personnel : 085/27.35.30

Enseignement : 085/27.35.38

Urbanisme/logement : 085/27.35.70

Environnement/Energie / Mobilité : 085/27.35.40

Etat civil/Population - Permanence : jeudi de 16h à 19h (sauf juillet et août) : 085/27.35.20

Recette - Finances : 085/27.42.06

Salles communales/ Matériel : 085/27.42.03

Affaires sociales/CCCAW (conseil consultatif communal des aînés de Wanze)/ CCCPH (Conseil consultatif communal de la personne handicapée) et PCS (Plan de cohésion sociale). 085/31.73.08

MCAE "Maison communale d'accueil de l'enfance"/ Jeunesse : 085/31.59.98

Travaux et GSM service de garde : 085/27.07.30
0476/42.98.71

Services décentralisés

Horaires particuliers

Police Wanze-Amay : 085/27.35.50
Appel d'urgence 101

Bibliothèque/
Médiathèque : 085/21.10.36

Espace Public Numérique : 085/21.64.93

Hall Omnisports : 085/25.16.92

Piscine/Service des Sports : 085/23.17.21

C.P.A.S. : 085/24.15.70

Centre culturel de Wanze asbl : 085/21.39.02

Agence Locale pour l'Emploi asbl - Titres services - Centrale de repassage : 085/61.31.35

Quelques autres services :

Appel d'urgence : 100 ou 112

S.R.I. (Service Régional d'Incendie) : 085/27.10.00

Service d'assistance policière aux victimes : 085/84.89.71
ou 0495/90.45.46

Fondation contre le cancer: 04/222.08.56

ASBL Baluchon Alzheimer : 02/673.75.00

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



**Un
conseil**

**Une
aide**

**Un
service**